



NON à la dissolution du régime spécial de sécurité sociale dans les mines et au démantèlement de son offre de santé FILIERIS

Réunis le 05 juillet 2021 en intersyndicale, les représentants des personnels de la CANSSM : CGT, UNSA, C.F.D.T., FO, CFE/CGC, **contestent** les annonces du Directeur Adjoint de la sécurité sociale qui, lors du Conseil d'Administration de la CANSSM du 29/06/21 a déclaré qu'il n'y aurait pas de nouvelle COG (convention d'objectif et de gestion).

Il y aurait donc uniquement une prolongation de 3 ans de la COG actuelle dans le but de préparer l'intégration au sein des UGECAM (*structures gérant une offre de santé composée uniquement d'établissements médico-sociaux - SSR et EHPAD*) au risque d'entraîner le démantèlement de la CANSSM.

Les représentants CGT, UNSA, C.F.D.T., FO, CFE/CGC, rappellent que les objectifs fixés dans la C.O.G ont été respectés (*réduction des déficits, certification des comptes sans réserve, réponses aux appels à projets des ARS, etc...*). Les représentants CGT, UNSA, C.F.D.T., FO, CFE/CGC rappellent que l'unicité, la complémentarité des structures de santé FILIERIS, l'engagement des professionnels de santé et paramédicaux, ont permis durant toute la pandémie et aujourd'hui encore, de favoriser une prise en charge médicale de qualité et de venir en aide aux populations les plus fragiles et les plus isolées.

C'est pourquoi, les représentants des personnels CGT, UNSA, C.F.D.T., FO, CFE/CGC, demandent solennellement à ***l'Etat de se montrer à la hauteur des efforts et résultats obtenus, de reconnaître la pertinence et l'utilité de l'offre de santé de la CANSSM - FILIERIS sur des territoires qui sont le plus souvent des déserts médicaux.***

La pandémie et le contexte sanitaire que nous connaissons depuis plus d'un an ont légitimé la place de FILIERIS, offre en santé de la CANSSM, comme un acteur de terrain incontournable. Nous avons apporté la preuve que nous étions capables de gérer une offre de santé en collaboration avec l'ensemble des acteurs des territoires où nous sommes implantés.

.. / ..

L'intersyndicale des personnels de la CANSSM FILIERIS revendiquent un avenir pour tous les salariés du régime minier et s'associe au communiqué de presse des fédérations de mineurs (ci-après).

L'intersyndicale des personnels se battra pour :

- **Que l'Etat acte l'élaboration d'une nouvelle C.O.G 2022-2026 afin de valoriser et de développer l'offre de santé FILIERIS en préservant ainsi la garantie de l'emploi pour l'ensemble des salariés de la CANSSM, dans la sérénité ;**
- **Le maintien pour tous des engagements pris par l'Etat depuis 2011 ;**
- **Le maintien de l'unicité du Régime Minier ;**
- **Le maintien des conventions collectives des personnels et l'application des accords d'entreprise (protocoles et avenants) ;**
- **La régularisation des injustices notamment celles liées au Ségur de la santé (offre de soins et maintien à domicile) ;**
- **Une négociation afin de revoir le statut des IDE et AAD (négociations qui n'ont pu se dérouler du fait de la crise sanitaire) ;**
- **Le versement de l'indemnité compensatrice de la perte des avantages miniers aux salariés ayant opté pour la référence UCANSS, indemnité attendue depuis 2007 ;**

C'est dans ce cadre que les **5 organisations syndicales représentatives CGT, UNSA, C.F.D.T., FO, CFE/CGC de la CANSSM** ayant rencontré le directeur général de la CANSSM le 7 juillet 2021 combattront les décisions qui pourraient avoir de lourdes conséquences sur l'avenir et le devenir des salariés.

Paris, le 15 juillet 2021

Pour la CGT

Pour l'UNSA

Pour la CFDT

Pour F. O.

Pour la CFE-CGC

Karen ROSSI

Xavier DEFFRENNES

Pascale FOUILLY

Jean-Baptiste KONIECZNY

Aline PHILIPP



Les fédérations nationales de mineurs le 12 juillet 2021

CGT _ CFDT _ CFTC _ FO _ CFE CGC

Communiqué de presse

Conforter le régime minier, sa caisse de sécurité sociale et son offre de santé, les fédérations de mineurs CGT, FO, CFDT, CFTC, CFE/CGC, ont vivement réagi contre les déclarations du Directeur adjoint de la Sécurité Sociale faites lors du CA de la CANSSM, le mardi 29 juin 2021. Il y précisait qu'il n'y aurait pas une nouvelle Convention d'Objectif et de Gestion (COG), mais simplement une prolongation de trois ans de la COG durant laquelle l'offre de santé Filieris serait transférée au régime général...

Les fédérations de mineurs CFDT, CGT, FO, CFTC, CFE/CGC, unanimes, rejettent ces orientations lourdes de conséquences et d'incertitudes tant pour la garantie, le contrôle et le suivi des droits des mineurs que pour le devenir de l'offre de santé mais aussi pour l'emploi des 5000 salariés et le maintien des activités médicaux sociales et les établissements implantés sur les bassins miniers.

Une annonce faite sans qu'aucun processus de négociation n'ait été conduit au préalable, entre les tutelles ministérielles et l'ensemble des fédérations de mineurs, représentantes légitimes des affiliés.

En réaction immédiate lors du CA CAN, les administrateurs mandatés par les fédérations ont protesté contre l'absence de négociation et ont quitté la séance.

Le 9 juillet Mme SAUNERON, conseillère protection sociale en charge du suivi des réformes au cabinet du ministre de la santé et des solidarités, a accepté de recevoir, en visioconférence, une délégation des fédérations de mineurs.

Confrontée à la détermination des représentants des mineurs la conseillère a annoncé la mise en œuvre d'une nouvelle COG, en concertation avec les fédérations, et l'abandon de l'intégration dans les UGECAMs. Un partenariat est envisagé avec le régime général de sécurité sociale. Elle fera valider ces décisions auprès de Matignon et reviendra vers les fédérations fin juillet.

Les fédérations exigent que l'objectif du gouvernement soit clairement précisé dans le cadre du processus de négociation et permette, dans la sérénité, de poursuivre la consolidation de la caisse de sécurité sociale dans les mines, du régime minier, de l'offre de santé FILIERIS tout en maintenant son unicité, dans le respect de tous les engagements pris et du contrat social passé entre l'Etat et la corporation minière.

Elles rappellent que pendant cette crise sanitaire qui a frappé durement les populations les plus fragiles, les plus isolées, FILIERIS avec ses structures et ses personnels a joué un rôle de premier plan dans ces zones qui seraient, sans sa présence, de véritables déserts médicaux. Aujourd'hui, FILIERIS est un acteur en santé incontournable, reconnu par tous, ancré dans ces territoires, et s'insère de plus en plus dans un maillage d'opérateurs de santé au service de toutes les populations. FILIERIS prend en charge 72% des populations d'autres régimes.

Les Fédérations de mineurs et des personnels, estiment qu'il est indispensable de pérenniser sur le long terme l'offre de santé FILIERIS, qu'il est primordial de préserver la complémentarité de ses structures de soins, et surtout de ne pas la démanteler car il est essentiel de continuer à garantir une prise en charge médico-sociale coordonnée des patients qui viennent dans ses structures.

Les Fédérations de mineurs CFTC, CFDT, CGT, FO, CFE/CGC réaffirment la nécessité de conforter l'unicité du régime et sa caisse nationale qui garantit les missions de sécurité sociale, qui assure tous les droits particuliers des mineurs, contrôle avec son Conseil d'Administration, les mandats de gestion confiés pour ordre et pour compte à la CDC/Retraite des mines, à la caisse nationale d'assurance maladie et à l'ANGDM.

Elles s'engagent ensemble, à concerter les intéressés au plus près des bassins miniers sur les orientations à même de garantir et de pérenniser la caisse de sécurité sociale dans les mines, l'offre de santé FILIERIS, TOUS LES EMPLOIS au service de l'intérêt général. Elles demandent à l'ensemble des élus de soutenir l'action des fédérations auprès du gouvernement.

Dans l'attente de ces rencontres elles informent et solliciteront les affiliés et personnels pour mettre l'avenir du régime minier sous leur protection et organiseront diverses initiatives pour se faire entendre des tutelles.

Jean-Paul BOYER
CGT

Pascale FOUILLY
CFDT

Eric GROH
CFTC

Jean-Baptiste KONIECZNY
FO

Alain CUVILLIER
CFE/CGC